

Comparaison des montants d'indemnisation prévus par les conventions de Paris / Bruxelles avec ceux des protocoles de 2004

Tranches	Montants prévus par les conventions en vigueur en France	Protocoles 2004
Exploitant	91,5 M€	700 M€
Etat de l'exploitant	+ 109,8 M€ soit au total : 201,3 M€	+ 500 M€, soit au total : 1 200 M€
Etats-parties	+ 143,7 M€ soit au total : 345 M€	+ 300 M€ soit au total : 1 500 M€

Source : Dispositifs conventionnels et législatifs et Cour des comptes

Les règles imposées par l'Union européenne pour la ratification des protocoles additionnels de 2004

Il convient de souligner que **les protocoles de révision de 2004 ne sont toujours pas en vigueur**. En effet, le protocole additionnel à la convention de Paris de 2004 a eu pour effet d'intervenir en matière juridictionnelle en transférant la compétence aux tribunaux de l'Etat côtier, en cas de dommages nucléaires dans la zone économique exclusive d'une partie contractante. En conséquence, l'Union européenne a exigé, en vertu du principe imposant la règle de l'unanimité des Etats-membres pour les questions relevant du domaine judiciaire, que le dépôt des instruments de ratification de ce protocole soit fait simultanément par les Etats-membres, parties aux conventions concernées.

Trois Etats-membres de l'Union européenne (Belgique, Grande-Bretagne et Italie) sont particulièrement concernés car les dispositions de droit interne obligatoires pour autoriser la ratification des protocoles n'ont pas encore été prises.

2 - Les limites du droit international

a) Les difficultés du marché de l'assurance pour couvrir certaines extensions

Les capacités du marché de l'assurance ont permis de couvrir la garantie financière prévue dans les textes actuellement en vigueur, les solutions alternatives - création d'une mutuelle, captive ou rétention d'une part du risque - étant restées peu utilisées. Toutefois, ces capacités pourraient trouver leurs limites avec l'entrée en vigueur du protocole de 2004 modifiant la convention de Paris. Si l'augmentation du plafond de